

VILLE DE PLESSISVILLE

PROVINCE DE QUÉBEC

CANADA

Séance ordinaire du conseil de la Ville de Plessisville, tenue à huis clos ce 3^e jour du mois de mai 2021, à l'heure habituelle des séances du conseil et par le biais de la plateforme Zoom, à laquelle étaient présents les membres du conseil :

Martin Nadeau, Pierre Fortier, Sylvain Beaudoin, Yolande St-Amant, Jean-Félice Nadeau et Martine Allard.

Formant quorum avec et sous la présidence du maire, monsieur Mario Fortin.

Mesdames Justine Fecteau, directrice générale, et Geneviève Routhier, greffière, sont également présentes.

**RÉSOLUTION
NO 108 -21**

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021, ajournée au 19 avril 2021, au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (Art. 333, LCV).

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Appuyé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 avril 2021, ajournée au 19 avril 2021, tel que rédigé.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION
NO 109 -21**

RATIFICATION DES COMPTES

Proposé par madame Martine Allard

Appuyé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER la liste des comptes ayant fait l'objet d'un paiement, datée du 28 avril 2021 et totalisant 910 313,70 \$.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021

RÉSOLUTION
NO 110 -21

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Proposé par monsieur Jean-Félicpe Nadeau

Appuyé par madame Yolande St-Amant

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le rapport de la Directrice générale daté du 29 avril 2021 et de ratifier les décisions prises, incluant les contrôles budgétaires, s'il y a lieu.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS

La greffière fait dépôt du procès-verbal de la réunion de la Commission d'urbanisme tenue le 18 mars 2021. Le conseil en prend acte.

RÉSOLUTION
NO 111 -21

DÉROGATION MINEURE 2174, DES VIOLETTES

ATTENDU la demande de dérogation mineure présentée par monsieur Dave Turcotte et madame Lydie Corbin, visant l'immeuble situé au 2174, rue des Violettes;

ATTENDU QU'après analyse exhaustive de la demande, lors d'une réunion tenue le 18 mars 2021, le Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.) conclut que la réglementation peut être respectée sans qu'un préjudice ne soit causé au demandeur et que la superficie du garage souhaité est de beaucoup supérieure à la norme prescrite;

ATTENDU la recommandation du C.C.U., à l'effet de refuser la construction d'un garage isolé d'une superficie de 91,79 mètres carrés au lieu des 65,0 mètres carrés, comme prescrit à l'article 5.4.3 du règlement 1703 sur le zonage;

ATTENDU QU'un avis public a été donné et qu'aucune personne n'a demandé à se faire entendre relativement à cette demande;

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par monsieur Pierre Fortier

Et résolu à l'unanimité

DE REFUSER la demande de dérogation mineure, comme présentée par monsieur Dave Turcotte et madame Lydie Corbin, visant l'immeuble situé au 2174, rue des Violettes pour la construction d'un garage isolé d'une superficie de 91,79 mètres carrés au lieu des 65,0 mètres carrés, comme prescrit à l'article 5.4.3 du règlement 1703 sur le zonage.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021

RÉSOLUTION
NO 112 -21

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DURABLE 2021

ATTENDU l'adoption du règlement « Établissant le programme de subventions "Plessisville – Habitation durable plus" Édition 2021" » prévu à la présente séance;

ATTENDU QUE pour l'application de ce programme d'aide financière, un « comité consultatif » doit être constitué afin de supporter l'équipe du Développement durable lors de cas particuliers;

ATTENDU QUE ce comité sera constitué de quatre (4) personnes;

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Appuyé par madame Martine Allard

Et résolu à l'unanimité

DE NOMMER les personnes suivantes pour former le comité consultatif pour supporter l'équipe du développement durable dans l'application du règlement « Établissant le programme de subventions "Plessisville - Habitation durable plus" Édition 2021" » :

1. Monsieur Sylvain Beaudoin, conseiller municipal;
2. Monsieur Jérémy William, coordonnateur à l'urbanisme;
3. Monsieur Kevin Bisailon Champagne, agent à l'urbanisme, ou en cas d'absence, monsieur Patrick Fortier, technicien en urbanisme;
4. Monsieur Jean-François Roy, citoyen de Plessisville.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
NO 113 -21

EMBAUCHES SYNDIQUÉ ET CADRES À LA VIE CITOYENNE ET SPORTIVE

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par monsieur Pierre Fortier

Et résolu à l'unanimité

D'EMBAUCHER madame Judith Martel, au poste d'adjointe de direction à la vie citoyenne et sportive, à compter du 17 mai 2021, conformément à la convention collective en vigueur et de lui consentir, dès son embauche, cent pour cent (100 %) du salaire régulier prévu pour ce poste à l'annexe C de la convention collective ainsi que trois (3) semaines de vacances rémunérées dès son embauche.

DE RECONNAÎTRE à madame Martel trois (3) années de service continu d'ancienneté complétées au 31 mai 2021, en vertu de l'article 18 de la convention collective de travail (vacances annuelles payées).

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021

D'EMBAUCHER les personnes suivantes, conformément à la politique des conditions de travail du personnel cadre en vigueur, selon les conditions décrites ci-dessous :

NOM	POSTE	ENTRÉE EN FONCTION	CLASSE ÉCHELON	% VACANCES
Véronique Bachand	coordonnatrice développement et rayonnement	au au 17 mai 7 juin	4 6	6
Mélina Gagné Côté	coordonnatrice à la vie citoyenne et sportive	(remplacement congé de maternité)	6 2	N/A

DE RECONNAÎTRE à madame Bachand deux (2) années de service continu d'ancienneté complétées au 31 décembre 2020, en vertu de la clause 8 de ladite politique (vacances annuelles).

Il est de plus résolu de nommer madame Fillion, au poste de cadre-conseil, selon les conditions de travail prévues à la Politique des conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Plessisville – 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2024, pour assurer un transfert de ses connaissances à compter du 7 juin et pour toute la période de son congé de maternité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 114 -21

PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA SANTÉ MENTALE

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule la première semaine complète du mois de mai (lundi au dimanche);

Considérant que l'Association canadienne pour la santé mentale- Division du Québec, membre du réseau qui initie l'événement depuis 70 ans, invite cette année à parler des émotions que nous vivons tous ;

Considérant que nous avons tous une santé mentale dont il faut prendre soin et que celle-ci a été mise à l'épreuve à bien des égards avec la pandémie ;

Considérant que les campagnes de promotion de la santé mentale visent à améliorer la santé mentale de la population du Québec ;

Considérant que les municipalités contribuent au bien-être de la population en mettant en place des environnements favorables à la vie de quartier ;

Considérant que la santé mentale est une responsabilité collective et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021

Proposé par madame Yolande St-Amant

Appuyé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Et résolu à l'unanimité

DE PROCLAMER la première semaine complète du mois de mai (lundi au dimanche) Semaine de la santé mentale et inviter tous les citoyens, les entreprises et les institutions à #Parlerpourvrai.

A D O P T É E

RÉSOLUTION
NO 115 -21

APPEL D'OFFRES - CARACTÉRISATION DES EAUX USÉES 2021-2023

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par madame Martine Allard

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER monsieur Martin Lacroix, chef de service - hygiène du milieu, à procéder à un appel d'offres pour les travaux de caractérisations des eaux usées 2021-2023.

A D O P T É E

RÉSOLUTION
NO 116 -21

FORMATION SUR LES CYBERCOMPORTEMENTS À RISQUE

ATTENDU QUE, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Plessisville a joint l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement d'assurance de cyber-risques (Regroupement);

ATTENDU QUE le renouvellement du contrat du Regroupement est prévu pour le 1^{er} juillet 2021;

ATTENDU QUE les demandes de réclamations résultant de cyber-attaques sont à la hausse;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt du Regroupement et de la municipalité d'obtenir les meilleures conditions de renouvellement d'assurances et de maintenir la volonté de l'assureur actuel d'agir à titre de courtier du Regroupement;

ATTENDU QUE pour demeurer membre du Regroupement, il est désormais obligatoire de faire suivre une formation sur les cybercomportements à tous les employés municipaux ayant accès à un ordinateur connecté au réseau de la municipalité ou travaillant sur un ordinateur connecté de la municipalité, que ce soit en télétravail ou dans les locaux de la municipalité;

Proposé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Appuyé par madame Yolande St-Amant

Et résolu à l'unanimité

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021

DE PROCÉDER à l'inscription de tous les employés municipaux ayant accès à un ordinateur, tablette ou autre outil connecté au réseau de la municipalité ou travaillant sur un ordinateur ou autre outil connecté de la municipalité, que ce soit en télétravail ou dans les locaux de la municipalité à la formation « *Cybercomportements à risque : La sécurité de vos informations dépend d'abord de vos comportements en ligne* » dispensée par l'Académie de transformation numérique de l'Université Laval en partenariat avec l'UMQ au coût de 12 \$ par participante et participant.

Il est de plus résolu que la formation devra être suivie par les participantes et participants entre le 1^{er} mai et le 31 juillet 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
NO 117 -21

SUBVENTION À L'ASSOCIATION DE BALLE-MOLLE MINEURE DE PLESSISVILLE

Proposé par monsieur Pierre Fortier

Appuyé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

DE VERSER une subvention de 2 075 \$ à l'Association de balle-molle mineure de Plessisville pour l'entretien du terrain et pour l'achat d'équipements.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
NO 118 -21

DEMANDE DE PERMIS AUPRÈS DE LA RACJQ

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par madame Martine Allard

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER la coordonnatrice au développement et au rayonnement ou la directrice de la vie citoyenne à faire toute demande de permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux, au nom de la Ville de Plessisville, pour les événements organisés sur le territoire de la municipalité.

Il est de plus résolu d'abroger la résolution n° 065-19 adoptée lors de la séance ordinaire du 11 mars 2019, à toute fin que de droit.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021

RÉSOLUTION
NO 119 -21

ENTENTE SUR LE FILTRAGE AUPRÈS DES PERSONNES VULNÉRABLES

Proposé par madame Yolande St-Amant

Appuyé par monsieur Pierre Fortier

Et résolu à l'unanimité

DE DÉSIGNER mesdames Mélissa Fillion, coordonnatrice à la vie citoyenne et sportive, et Marie-Pierre Paquette, directrice de la vie citoyenne, à titre de signataires, pour et au nom de la Ville de Plessisville, de l'entente de filtrage avec la Sûreté du Québec, poste de la MRC de L'Érable, concernant le filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables.

D'AUTORISER mesdames Fillion et Paquette à récupérer des enveloppes au poste de la Sûreté du Québec de la MRC de L'Érable qui contiennent les réponses des vérifications des personnes.

D'AUTORISER mesdames Fillion et Paquette à signer tous les formulaires requis venant consentir à procéder à une vérification pour le secteur vulnérable avec la Sûreté du Québec, poste de la MRC de L'Érable, le tout dans le processus de filtrage des personnes appelées à œuvrer auprès des personnes vulnérables.

En cas d'absence de l'une d'elles, l'autre peut agir seule.

Il est de plus résolu d'abroger la résolution n° 314-18 adoptée le 12 novembre 2018 ainsi que le deuxième alinéa de la résolution n° 261-19 adoptée le 7 octobre 2019, à toute fin que de droit.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
NO 120 -21

APPROPRIATION DE FONDS - RECONSTRUCTION DE LA CHAMBRE FROIDE AU
CARREFOUR DE L'ÉRABLE

Proposé par madame Martine Allard

Appuyé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'APPROPRIER 20 000 \$ des activités de fonctionnement (budget en cours) au bénéfice des activités d'investissement pour le paiement des travaux de construction d'une nouvelle chambre froide au Carrefour de L'Érable.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021

RÉSOLUTION
NO 121 -21

ADOPTION DE LA POLITIQUE MUNICIPALE NO 24

ATTENDU QUE la Ville de Plessisville a obtenu une subvention de 776 425 \$ du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec pour la construction d'une nouvelle piscine municipale et d'un pavillon de service;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés et que la reddition de comptes relative à l'aide financière accordée pour le projet doit être soumise au ministère;

ATTENDU QUE parmi les exigences spécifiées pour obtenir le versement de cette aide financière, la Ville doit adopter une politique de gestion de la nouvelle infrastructure selon un modèle fourni par les autorités gouvernementales;

ATTENDU QUE cette politique servira de document de référence quant à l'exploitation de la piscine municipale, plus précisément au niveau de la gestion, des activités et de l'entretien;

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par monsieur Sylvain Beaudoin

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER la politique municipale n° 24 intitulé « De gestion de la piscine municipale » laquelle demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante et d'autoriser le maire et la directrice de la vie citoyenne à la signer.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
NO 122 -21

SERVITUDE D'EMPIÈTEMENT 1611-1615, AVENUE SAINT-LOUIS

Proposé par madame Yolande St-Amant

Appuyé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER monsieur Mario Fortin, maire, ou, en cas d'absence, le maire suppléant, et M^e Geneviève Routhier, greffière, ou, en cas d'absence, la greffière adjointe, à signer, pour et au nom de la Ville de Plessisville, l'acte notarié à intervenir avec Monsieur Jean-Philippe Moisan et Madame Chantale Minville consistant en la création d'une servitude réelle et perpétuelle de maintien en état d'un empiètement mineur en faveur du lot 3 772 859 du cadastre du Québec (1611-1615, avenue Saint-Louis) contre l'immeuble appartenant à la Ville de Plessisville, étant le lot 3 773 046 du cadastre du Québec, le tout conditionnellement à la reconstruction de l'immeuble dans les limites du lot en cas de destruction de ce dernier et selon les termes et conditions prévus audit acte.

ADOPTÉE

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021

RÉSOLUTION
NO 123 -21

ADHÉSION À PIÉTONS QUÉBEC

Proposé par madame Yolande St-Amant

Appuyé par madame Martine Allard

Et résolu à l'unanimité

DE DEVENIR membre de l'organisation « Piétons Québec » dont la mission est de contribuer à la défense des droits des piétons pour 2021, 2022 et 2023 et de désigner madame Marie-Pierre Paquette, directrice de la vie citoyenne à titre de représentante de la municipalité.

Il est de plus résolu d'autoriser le trésorier à procéder au paiement de la cotisation de 50 \$ couvrant les trois (3) années d'adhésion.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
NO 124 -21

PLACEMENT DE 2 000 000 \$

ATTENDU QUE la municipalité a un surplus de 2 000 000 \$ provenant en partie des fonds affectés;

ATTENDU QUE pour obtenir un rendement supérieur à un compte courant, La *Loi sur les cités et villes* permet au trésorier, avec l'autorisation préalable du conseil, de placer des deniers dans une banque ou une institution de dépôts autorisée en vertu de la *Loi sur les institutions de dépôts et la protection des dépôts* que peut désigner le conseil;

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par monsieur Martin Nadeau

Et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER monsieur Jean Mercier, trésorier, à faire un placement de 3 ans de 2 000 000 \$ auprès de la Caisse Desjardins de L'Érable, à 2 tranches, avec possibilité de rachats temporaires pour l'une des 2 tranches à un taux de 1 %.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION
NO 125 -21

DEMANDE DE PERMIS PIIA CENTRE-VILLE (1785, RUE SAINT-CALIXTE)

ATTENDU la demande de permis présentée par madame Jocelyne Ducharme et monsieur Mario Gosselin (Le Kaffé Inn SENC) pour des travaux de rénovation sur le bâtiment situé au 1785, rue Saint-Calixte, lequel est assujéti au Règlement n° 1592 « Relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du centre-ville »;

ATTENDU QUE les travaux projetés sont conformes aux objectifs et aux critères du PIIA du centre-ville;

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude du dossier, lors d'une réunion tenue le 15 avril 2021, et fait une recommandation favorable aux travaux;

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par madame Yolande St-Amant

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la demande de permis présentée par madame Jocelyne Ducharme et monsieur Mario Gosselin (Le Kaffé Inn SENC) pour des travaux de rénovation sur le bâtiment situé au 1785, rue Saint-Calixte, lequel est assujéti au Règlement n° 1592 « Relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du centre-ville », conformément aux recommandations émises par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 15 avril 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 126 -21

DEMANDE DE PERMIS PIIA CENTRE-VILLE (1552, AVENUE SAINT-LOUIS)

ATTENDU la demande de permis présentée par madame Hélène Bazin pour des travaux de rénovation sur le bâtiment situé au 1552, avenue Saint-Louis, lequel est assujéti au Règlement n° 1592 « Relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du centre-ville »;

ATTENDU QUE les travaux projetés sont conformes aux objectifs et aux critères du PIIA du centre-ville;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'étude du dossier, lors d'une réunion tenue le 15 avril 2021, et fait une recommandation favorable aux travaux;

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par madame Martine Allard

Et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la demande de permis présentée par madame Hélène Bazin pour des travaux de rénovation sur le bâtiment situé au 1552, avenue Saint-Louis, lequel est assujéti au Règlement n° 1592 « Relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) du centre-ville », conformément aux recommandations émises par le Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 15 avril 2021.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 127 -21

AIDE FINANCIÈRE PIIA CENTRE-VILLE (1552, AVENUE SAINT-LOUIS)

ATTENDU la demande d'aide financière présentée par madame Hélène Bazin (1552, avenue Saint-Louis) dans le cadre du Règlement n° 1655 « Relatif au second programme d'aide financière "Intervention sur les propriétés résidentielles et commerciales dans le centre-ville" »;

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021

ATTENDU l'analyse de la demande par le comité de sélection, lors de sa réunion du 20 avril 2021, confirmant que le projet est recevable dans le cadre du programme;

ATTENDU que le comité de sélection recommande d'accepter le projet soumis;

Proposé par monsieur Sylvain Beaudoin

Appuyé par monsieur Jean-Félice Nadeau

Et résolu à l'unanimité

DE CONFIRMER l'admissibilité du projet mentionné au préambule de la présente dans le cadre du programme prévu au Règlement n° 1655 « Relatif au second programme d'aide financière "Intervention sur les propriétés résidentielles et commerciales dans le centre-ville" » pour 7 180 \$ excluant les taxes applicables, permettant à la demanderesse de bénéficier de l'aide financière, soit un montant de 3 590 \$.

Il est de plus résolu d'affecter un maximum de 3 590 \$ en provenance de l'excédent de fonctionnement affecté « Second programme interventions sur les propriétés résidentielles et commerciales dans le centre-ville » afin de prévoir les crédits requis aux fins de paiement de l'aide financière.

A D O P T É E

**RÉSOLUTION
NO 128 -21**

APPROPRIATION DE FONDS - ACHAT DE PANNEAUX DANS LES PARCS

Proposé par monsieur Martin Nadeau

Appuyé par madame Martine Allard

Et résolu à l'unanimité

D'APPROPRIER 10 000 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté au bénéfice des activités d'investissement pour couvrir les coûts supplémentaires d'achat de panneaux d'affichage pour les parcs.

A D O P T É E

ADOPTION DU RÈGLEMENT 1781

La greffière mentionne l'objet, la portée, le coût et, le cas échéant, le mode de financement ainsi que le mode de paiement et de remboursement du projet de règlement 1781 « Établissant le programme de subventions "Plessisville – Habitation durable plus" Édition 2021 »;

Proposé par madame Martine Allard

Appuyé par monsieur Pierre Fortier

Et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le règlement n° 1781 « Établissant le programme de subventions "Plessisville – Habitation durable plus" Édition 2021 ».

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2021

PÉRIODE DE QUESTIONS, conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Sur proposition du président, la séance est levée à 20 h 17.

GREFFIÈRE

PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE